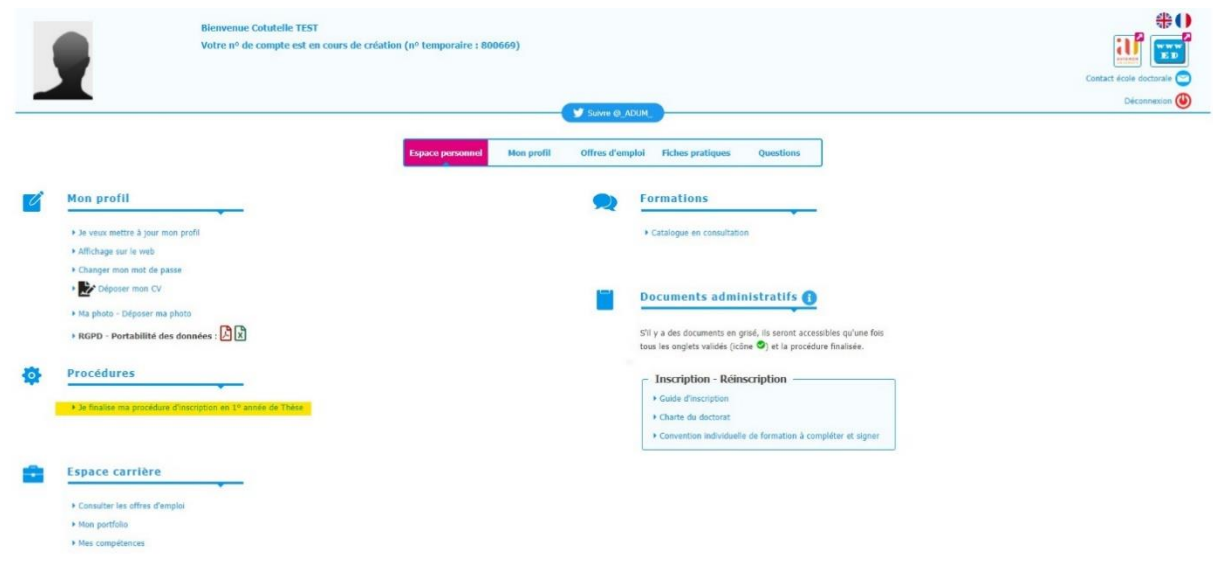


1. Après avoir créé mon compte sur la plateforme ADUM, je candidate sur un sujet de thèse : <https://adum.fr/index.pl?site=avignon>
2. Une fois la candidature acceptée, j'effectue ma demande d'inscription via mon espace personnel (espace doctorant)



La convention Individuelle de formation et la charte des thèses qui doivent être déposées sur la plateforme lors de mon inscription sont disponibles sur la page d'accueil de mon Espace.

La convention individuelle de formation doit être déposée complétée et signée.

La charte des thèses doit être déposée signée sans la signature du Directeur de l'ED.

3. L'Ecole doctorale vérifie la demande d'autorisation d'inscription
4. Mon autorisation d'inscription est validée par le Directeur de thèse et le Directeur d'Unité. (Je n'ai aucune démarche à faire. Tout est automatisé depuis ADUM).
5. Le Directeur de l'Ecole Doctorale valide la demande d'inscription.
6. Je suis informé par mail de la validation de mon autorisation d'inscription. Je dois à présent m'acquitter de la CVEC et des frais d'inscription en ligne ou par virement sur la plateforme ADUM.
7. La gestionnaire scolarité vérifie mon dossier administratif ainsi que mon paiement.
8. Une confirmation d'inscription m'est transmise par mail. Mon certificat de scolarité est disponible depuis la plateforme ADUM. Je peux retirer ma carte étudiant au bureau de la scolarité. Une adresse mail prénom.nom@alumni.univ-avignon.fr m'est attribuée. C'est sur cette adresse que je recevrai toutes les informations relatives à l'Ecole Doctorale.

Attention : Pour les personnes doctorantes ayant obtenu un contrat doctoral, la finalisation de l'inscription ne signifie pas le début du contrat doctoral. Le contrat débutera après l'inscription, une fois que toutes les démarches auprès de la Direction des Ressources Humaines auront été effectuées.